

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR ALAIN SCHWEINGRUBER, DEPUTE (PLR), INTITULÉE "FONCTION PUBLIQUE ET MANDATS DE PRESTATIONS" (N°3117)

Les mandats de prestations attribués à d'anciens collaborateurs de l'Etat, retraités pour la plupart, restent exceptionnels dans les services de l'Etat. Une bonne partie de ces mandats ont été confiés à des personnes qui détiennent des connaissances techniques pointues dont elles sont parfois les seules à disposer. Il s'agit aussi, dans des cas particuliers, d'assurer le bon fonctionnement d'une unité administrative lors de vacances de poste jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau collaborateur. Dans les écoles du secondaire II (CEJEF), ces mandats correspondent à des remplacements effectués par des enseignants retraités pour causes d'accident, de maladie et congé maternité d'enseignants titulaires.

Cela étant précisé, le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

1. Combien de mandats ont été attribués et combien de personnes sont concernées ?

Entre 2014 et 2018, 27 mandats ont été attribués à 18 personnes.

2. Quel en a été le coût ?

Ces 27 mandats représentent un coût de 204'602.25 francs auquel il faut ajouter les heures de remplacement effectués dans les écoles du secondaire II pour une somme de 282'284 francs. Le montant global se monte ainsi à 486'886.25 francs. Comparés à l'ensemble de la masse salariale de l'Etat, qui se montait selon le budget 2018 à 261 millions francs pour 1'850 EPT, les coûts découlant de ces mandats répartis sur 5 ans représentent, en moyenne annuelle, 0.037 % de cette masse salariale.

3. Quel est le mode de rétribution (tarif horaire, tarif forfaitaire, autre) ?

Hormis 4 mandats rétribués sous la forme d'un forfait, les autres mandats, comme les remplacements scolaires, sont rétribués selon le tarif horaire.

Delémont, le 12 février 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt